

COMMUNE DE GEISHOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 9 juin 2016**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 3ème séance de l'année à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 10

Présents : Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Alain VIRLOT

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, Mme Marie-Claire BRUNN,
Mme Huguette BUCHER, M. Vincent COUSSEDIERE,
M. Jean HORNY, M. Eric OSEREDCZUK.

Absent excusé : M. Claude KIRCHHOFFER

Secrétaire de séance : M. Jean HORNY, conseiller municipal,
assisté de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
1. Approbations des procès-verbaux des 21 mars et 6 avril 2016
 2. Cessions baux fermiers de M. Alain CATTENOZ
 3. Modification « Aménagement forestier 2016-2025 »
 4. Fixation tarifs location bancs
 5. Adhésion démarche « zéro pesticide »
 6. Décision du Maire
 7. Communications et Divers
-

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbations des procès-verbaux des 21 mars et 6 avril 2016

Ces procès-verbaux des séances des 21 mars et 6 avril 2016, dont copies intégrales ont été adressées à tous les conseillers, ont été publiés par voie d'affichage et sont visibles sur le site internet de la Commune.

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents aux dites séances, et sont signés.

M. le Maire remercie les secrétaires de séances et la secrétaire de mairie qui les a assistés pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Cessions baux fermiers de M. Alain CATTENOZ

M. Alain CATTENOZ qui exploite 30 ha 70 a 64 ca de terrains communaux, au travers de 4 baux fermiers, a informé la commune, par courrier en date du 28 février 2016, de la cessation de son activité pour raison de limite d'âge à compter du 30 janvier 2016.

Comme le prévoient les clauses des baux fermiers il souhaite céder les baux à son fils, M. Eric CATTENOZ (article V-C cession).

Ce dernier a effectué les démarches pour la création d'une entreprise agricole et est inscrit au Répertoire des Entreprises par la création d'une entreprise individuelle à compter du 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour :

- prend acte de la cessation d'activité de M. Alain CATTENOZ pour raison d'arrivée d'âge à la retraite et accepte la résiliation des quatre baux fermiers avec effet au 30 janvier 2016, cf article VII-5° des baux :
 - en date du 12 août 1982, portant sur les terres au « Wolfloch », 4 ha 75 terres & 4 ha 75 landes
 - en date du 19 février 1999, portant sur les terres au « Bessay », 15 ha
 - en date du 03 octobre 2011, portant sur les terres « Hoëhe – Langaeker – Auf der Hoëhe – Rennenbach, 3 ha 69 a 64 ca
 - en date du 26 mars 2014, portant sur les terres au « Langenbruch », 2 ha 66 ca.
- accepte la cession des baux à son fils M. Eric CATTENOZ – cf article V-C des baux résiliés –
- conclut un bail fermier, au nom de la ferme CATTENOZ gérée par M. Eric CATTENOZ, 1 Chemin des Abeilles à GEISHOUSE, portant sur une surface de 30 ha 70 a 64 ca aux lieux-dits « Wolfloch, Bessay, Auf der Hoëhe, Langaeker, Rennenbach, et Langenbruch »,
- aligne le prix de location sur les autres baux fermiers en vigueur sur la commune, soit par référence à l'indice des fermages pour la région agricole de montagne catégorie inférieure. La valeur locative à l'hectare étant fixée à 23,30 €. Soit un loyer annuel de base de 715,46 €,
- fixe la durée du bail fermier à neuf années pleines, soit du 1° février 2016 au 11 novembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.
- autorise le Maire à signer ce bail fermier.

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Modification « Aménagement forestier 2016-2025 »**

Suite à l'approbation du Document d'Objectifs de la ZPS hautes Vosges en date du 22 décembre 2011 et dans le cadre des conditions du code forestier nécessaires à l'obtention de la garantie de gestion durable, l'aménagement de la forêt communale de Geishouse, établi pour la période 2006-2015, a fait l'objet d'une analyse de compatibilité avec le DOCOB (Document d'Objectifs) conformément aux instructions ONF en vigueur.

Celle-ci a révélé que certains choix étaient en contradiction avec les préconisations de gestion du DOCOB, à savoir le classement en jeunesse des parties de parcelle E à I. Ces parcelles étant situées en Zone d'Action Prioritaire, le traitement prescrit est la futaie irrégulière.

Ces différences concernent simplement des préconisations de gestion et on peut estimer, du fait de leur faible importance, qu'elles ne sont pas de nature à engendrer des effets dommageables sur les habitats et les espèces communautaires du site Natura 2000. Toutefois, il a été jugé préférable de mettre en adéquation l'aménagement avec les préconisations de gestion du DOCOB et du récent guide de sylviculture « Des forêts pour le grand Tétras ».

Par ailleurs le programme des coupes doit être adapté, suite à la signature d'un contrat Natura 2000 en date du 11 juin 2013, où 2 îlots ont été créés pour une surface totale de 17,63 ha.

Le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, au «Modificatif d'Aménagement de la forêt communale pour la période 2016-2025 » proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des réglementations propres à Natura 2000 conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier.

Point n° 4 de l'ordre du jour :**Fixation tarifs location table/bancs**

La Commune vient d'acquérir 25 tables et bancs pour les besoins communaux ou une mise à disposition d'organisateur de festivités dans la commune ou de particuliers.

Lors de la réunion de la commission administrative du 26 avril 2016 il a été examiné l'utilité de fixer un prix de location et les conditions de mises à disposition.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 9 voix pour :

- **décide de mettre ces garnitures à disposition des associations et des particuliers en cas de demandes**
- **fixe le prix de location d'un ensemble (1 table et 2 bancs) à 4 € pour les particuliers et 1 € pour les associations – transport non compris -**
- **à partir de 10 ensembles, une caution de 200 € sera demandée aux particuliers,**
- **une convention réglera ces mises à dispositions.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :**Adhésion démarche « zéro pesticide »**

Depuis 2005, la Région a mis en place une palette de dispositifs pour accompagner les communes et les collectivités dans la réduction, voire la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Ainsi, la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse apporte une aide de 80% (Région : 35% - Agence de l'eau : 45%) pour la réalisation de plans de désherbage ou de gestion différenciée commandée à des prestataires externes.

Par ailleurs, des journées gratuites d'information et de démonstration de techniques alternatives visant à supprimer les produits phytosanitaires sont dispensées par la FREDON, qui est financée par la Région et l'Agence de l'eau.

Et, pour valoriser les communes alsaciennes engagées dans la démarche de réduction de l'utilisation de pesticides, la Région et l'Agence de l'eau ont initié en 2011 une opération de distinction «Commune nature/Espace nature» qui se traduit, après audit des collectivités candidates par un prestataire externe, tous les 2 ans, par la remise d'une distinction de niveau 1, 2 ou 3, illustrée par la remise de panneaux d'entrée de commune où figurent 1, 2 ou 3 libellules. Les 3 niveaux d'avancement de la démarche sont présentés de façon succincte dans la charte régionale d'entretiens des espaces communaux

Pour signifier l'engagement de la commune dans la démarche, une charte régionale d'entretien des espaces communaux, accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal est à adresser à la Région.

Cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue, dont l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (démarche « Zéro Pesticide »).

Au regard que la commune n'utilise plus de pesticide actuellement, M. Alain VIRLOT, 2^{ème} Adjoint qui suit ce dossier, propose d'adhérer à cette démarche.

Après avoir entendu toutes les explications utiles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 9 voix pour :

- **décide d'adhérer à cette démarche «Zéro Pesticide »,**
- **autorise le Maire à signer la Charte d'entretien des espaces communaux (espaces verts et voirie).**

Point n° 6 de l'ordre du jour :**Décision du Maire**

Dans le cadre de la délégation de signature conférée au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014, **le Maire rend compte d'une décision prise** depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- le 3 juin 2016 : non préemption de la commune dans le cadre de la cession des biens immobiliers au 23 rue du Relais. Vendeurs : héritiers de M. Charles KOENIG. Acheteurs : Mme Isabelle DUVANT & M. Luc MENY venant de Battenheim.

Point n° 7 de l'ordre du jour :**Communications et DIVERS****A. Communications du Maire :**

- Il revient sur la « journée bénévolat » du samedi 4 juin, où une quarantaine de personnes ont participé. Il remercie toutes ces personnes ainsi que les conseillers municipaux qui y ont pris part, bien que la météo ne fût pas encourageante.
M. Jean Horny pense que le nettoyage des sentiers a occupé trop de personnes et que ce temps pourrait être utilisé à meilleur escient.
M. Vincent COUSSEDIERE rappelle que le fauchage des sentiers touristiques mérite d'être fait avant la venue des touristes, soit lors de la journée bénévolat ou à défaut par les ouvriers communaux.
La « journée bénévolat » du samedi 24 septembre est maintenue malgré l'absence de plusieurs personnes.

- La visite du chalet au lieu-dit « Forst », précédemment la propriété du Comité d'Etablissement de Peugeot Motocycles s'est faite le mercredi 8 juin avec des membres du Club Vosgien. Ils ont été surpris par le bon état intérieur et vont porter une réflexion lors d'une réunion de Comité si le Club Vosgien souhaiterait s'en occuper et dans quel objectif.

o Dates à retenir :

- Vendredi 10 juin, à 19 h : réunion de la commission consultative de la chasse pour réglementer la circulation lors de la période du brame du cerf,
- Samedi 11 juin : matinée de travail à la Salle Bramaly, ouverte aux membres de toutes les associations,
- Lundi 13 juin, à 20 h : réunion avec l'Amicale des Sapeurs – Pompiers pour discuter du véhicule immobilisé,
- Samedi 25 juin :
 - A 10 h, pot de départ de Mme Erica LEHMANN, Directrice d'Ecole,
 - En soirée : crémation du bûcher érigé par des jeunes et leurs parents. Buvette assurée par l'association de Gestion de la Salle Bramaly,
- Jeudi 30 juin, à 17 h 45 : réunion du Conseil d'Ecole,
- Mardi 28 juin, à 20 h : commission administrative (en lieu et place du 21 juin).

o Grands anniversaires :

Mardi 12 juillet : 85 ans M. Aimé KIRCHHOFFER
Samedi 18 juillet : 85 ans : Mme Marie-Louise JAILLET
Mercredi 29 juillet : 80 ans : Mme Hedwige KERN

B. Interventions :

- o M. Vincent COUSSEDIERE rend compte de réunions auxquelles il a assisté en tant que délégué communautaire.

- . A propos de la réunion avec M. Philippe RICHERT, Président du conseil régional Grand Est, portant sur la RN 66 et rond-point à Bischwiller les Thann, il dit admirer les élus qui discutent avec sérieux et positivement d'un dossier ancien de plus de 15 ans, malgré que cette dynamique ne fasse pas avancer les projets.
- . Par rapport au projet de fibre optique, financé par la Région, trois communes de la vallée sont prioritaires, dont Geishouse.
- o Mme Marie-Claire BRUNN demande que les comptes rendus des conseillers municipaux soient remis dans le tableau d'affichage de la Hoëhe. Ce qui sera fait selon la taille du compte – rendu.
- o M. Jean HORNY
 - . s'interroge sur les raisons du peu de bénévoles présents lors des journées de nettoyage de la Salle Bramaly. Les conseillers en débattent. Il est décidé d'en discuter lors d'une réunion avec les présidents des associations. Un système de désignation par roulement au sein des associations pourrait être mis en place.
 - . Demande l'avancement de la question de réduction de la durée d'éclairage des lampadaires la nuit. Une proposition de l'entreprise chargée de l'entretien a bien été sollicitée.

M. le Maire clôt la séance à 22 h 20